

PREFECTURE DU RHONE

A l'attention de Monsieur le Préfet Etienne GUYOT

31 cours de la Liberté

69003 LYON

Lyon, le 16 juin 2026

**Objet :** Lettre ouverte de l'UMIH Rhône sur la proportionnalité des fermetures administratives

## **CONTRÔLER N'EST PAS HUMILIER**

Monsieur le Préfet,

L'UMIH Rhône souhaite ouvrir un débat qui dépasse les intérêts d'une profession et touche à trois enjeux essentiels : la santé publique, l'équité économique et l'attractivité de notre territoire.

Soyons clairs : nous sommes favorables aux contrôles d'hygiène. Nous sommes favorables aux sanctions lorsqu'elles sont justifiées. Nous sommes favorables aux fermetures administratives lorsqu'elles sont nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs.

Ce débat n'est donc pas celui du contrôle. Ce débat est celui de la proportionnalité.

Aujourd'hui, lorsqu'un établissement fait l'objet d'une fermeture administrative, il subit déjà une sanction extrêmement lourde : arrêt immédiat de l'activité, perte de chiffre d'affaires, mise en difficulté des équipes, investissements correctifs importants et parfois remise en cause de sa pérennité même.

À cette sanction administrative s'ajoute désormais une exposition publique systématique, relayée par les médias, amplifiée sur les réseaux sociaux et immédiatement référencée par les moteurs de recherche.

Puis vient une troisième sanction : la persistance numérique. Même lorsque l'établissement a réalisé les travaux demandés, satisfait aux exigences des services de l'État et obtenu l'autorisation de rouvrir, les publications demeurent accessibles pendant des années.

**Nous refusons cette logique de triple peine : administrative, économique et réputationnelle.**

La mission de l'administration est de protéger le consommateur. Elle n'est pas d'organiser la disparition économique d'entreprises qui ont corrigé leurs manquements.

Une fois la fermeture prononcée et la remise en conformité réalisée, l'objectif de santé publique est atteint. La question mérite donc d'être posée : quel est l'intérêt collectif de prolonger la sanction par une stigmatisation publique durable ?

Cette réflexion dépasse d'ailleurs le seul cas des établissements concernés. À force d'accumuler les annonces de fermetures, de diffuser les noms des établissements et de multiplier les reprises médiatiques, c'est progressivement l'image de toute une profession qui se trouve fragilisée. C'est l'image de Lyon qui est atteinte. C'est l'image d'une destination touristique et gastronomique reconnue dans le monde entier. C'est aussi, par extension, l'image de la destination France.

Alors même que notre pays investit des moyens considérables pour promouvoir son patrimoine culinaire, son art de vivre et son attractivité touristique, nous contribuons collectivement à diffuser des messages susceptibles de laisser croire que les défaillances de quelques-uns seraient représentatives d'une profession entière. Cette contradiction mérite d'être interrogée.

Nous souhaitons également attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une parfaite équité dans l'application des règles.

Les restaurateurs supportent quotidiennement des obligations nombreuses et coûteuses en matière d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et d'accueil du public. Ces exigences sont légitimes. Elles doivent être respectées. Mais elles doivent être respectées par tous.

Or, chacun constate aujourd'hui le développement de commerces alimentaires proposant de la consommation sur place, boulangeries, épiceries, concepts hybrides ou points de vente à emporter, sans que certaines obligations prévues par le règlement sanitaire départemental, notamment celles relatives aux cabinets d'aisance et à l'accueil du public, semblent toujours faire l'objet du même niveau de vigilance.

Nous ne demandons aucun privilège. Nous demandons simplement que les mêmes règles produisent les mêmes obligations, les mêmes contrôles et les mêmes sanctions.

À activité comparable, exigences comparables.  
À obligations comparables, contrôles comparables.  
À contrôles comparables, sanctions comparables.

**La fermeté est indispensable. L'équité l'est tout autant.**

Notre démarche n'est pas celle d'une profession qui refuse le contrôle. C'est celle d'une profession qui refuse la stigmatisation.

Nous croyons à la responsabilité.  
Nous croyons à la correction des manquements.  
Nous croyons à l'amélioration continue.  
Nous croyons à l'exigence.

Mais nous refusons qu'une sanction administrative temporaire puisse se transformer en condamnation économique durable.

OUI aux contrôles.

OUI aux sanctions.

OUI aux fermetures lorsqu'elles sont nécessaires.

Mais NON à la stigmatisation publique systématique qui fragilise les entreprises, altère l'image de nos territoires et affaiblit durablement l'ensemble d'une profession. Parce qu'au final, personne n'a intérêt à opposer santé publique, économie locale et attractivité touristique.

Notre responsabilité collective est de les faire progresser ensemble.

Convaincus que cette réflexion peut contribuer à une action publique plus juste et plus efficace, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

**Thierry Fontaine**

Président de l'UMIH Rhône



**Geoffrey Clavel**

Vice-président de l'UMIH Rhône



**Et les élus de l'UMIH du Rhône :**

Thibault Salvat, président de la branche Restauration

Bruno Da Eira, président de la branche Cafés, Bras, Brasseries, Etablissements de nuit

Sabine Dall'Ava, présidente de la branche Hôtellerie

Jean-Marie Girault, Vice-président Restauration en charge des Traiteurs